

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9904/84 (Presse 168)

LIBRARY

957th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Luxembourg, 22 and 23 October 1984

President: Mr Peter BARRY

Minister for Foreign Affairs
of Ireland

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER

State Secretary for European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Uffe ELLEMANN-JENSEN

Minister for Foreign Affairs
State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER

Federal Minister for Foreign Affairs

Mr Jurgen RUHFUS

State Secretary, Federal Ministry of Foreign Affairs

Greece:

Mr Theodoros PANGALOS

State Secretary for EEC Affairs

France:

Mr Roland DUMAS

Minister for European Affairs

Ireland:

Mr Peter BARRY

Minister for Foreign Affairs

Mr Jim O'KEEFE

Minister of State at the Department of Foreign Affairs

Italy:

Mr Giulio ANDREOTTI

Minister for Foreign Affairs

Mr Mario FIORET

State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS

Vice-President of the Government,
Minister for Foreign Affairs

Mr Robert GOEBBELS

State Secretary for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr W.F. van EKELEN

State Secretary for Foreign Affairs

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE

Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Mr Paul CHANNON

Secretary of State for Trade

o

o

o

Commission:

Mr Gaston THORN

President

Mr Wilhelm HAVERKAMP

Vice-President

Mr Lorenzo NATALI

Vice-President

Viscount Etienne DAVIGNON

Vice-President

Mr Edgard PISANI

Member

ACCESSION NEGOTIATIONS WITH SPAIN AND PORTUGAL

The Council finalized the Community position on several major negotiating topics, namely vegetable oils and fats, social affairs, sugar (Portugal) and tariff dismantling in the industrial sector (Spain). The ministerial negotiators of the two applicant countries were informed of these positions. The Council also held a detailed discussion on fisheries (Spain and Portugal) and on certain aspects of agriculture (Spain).

The Council will hold a special meeting on 12 and 13 November 1984 to continue finalizing the Community position. In agreement with the two applicant countries, it was decided that the negotiations on the main problems still outstanding would be taken as far as possible at the negotiating sessions scheduled for 27 and 28 November 1984. These negotiating sessions would be preceded by talks between the Presidency and the Commission and the two applicant countries to clarify the facts at issue, and by a further Council meeting on 26 November 1984.

During the meetings that took place the Community, Spain and Portugal were able to note the irreversibility of the process of Community enlargement which would become a fact on 1 January 1986. In the case of Portugal, the Council and Portugal adopted a joint policy statement to that effect.

ACCELERATION OF TOKYO ROUND TARIFF REDUCTIONS: COUNCIL CONCLUSIONS

In the light of its earlier declarations of 19 December 1983 and 14 May 1984 on the subject of acceleration of Tokyo Round tariff reductions, the Council decided as follows:

- that the tariff reductions due to be made on 1 January 1986 should be advanced to 1 July 1985 on the understanding that major trading partners, including the United States, take similar actions according to the agreement reached in OECD;
- that in the meantime tariff reductions due on 1 January 1986 should be advanced to 1 January 1985 for certain products of particular interest and benefit to developing countries.

The list of these products is to be drawn up by the Commission in consultation with the Article 113 Committee with a view to completing the appropriate Council procedures by 30 October.

IMPLEMENTATION OF THE CONCLUSIONS OF THE EUROPEAN COUNCIL MEETING AT
FONTAINEBLEAU

After discussing progress on budgetary discipline, the Council agreed that work on this subject would continue with a view to early completion.

JORDAN

The Council prepared for the 1st meeting of the EEC-Jordan Co-operation Council at ministerial level which was held towards the end of the morning on 23 October 1984 (see joint press release CEE-RHJ 3305/84 of 23.X.84).

RELATIONS WITH PAKISTAN

The Council adopted directives enabling the Commission to negotiate a commercial and economic co-operation agreement with the Islamic Republic of Pakistan.

ACP-EEC NEGOTIATIONS

The Council was informed of the outcome of the meeting of the Restricted Ministerial Group on the ACP-EEC negotiations for a new Lomé Convention which was held in Brussels from 9 to 13 October 1984. It noted the arrangements agreed between the two co-Chairmen at the close of the meeting as regards finalization of the negotiations, and agreed, for its part, on the appropriate arrangements for preparing the Community position.

IRON AND STEEL: EXTERNAL ASPECTS 1985

The Council approved guidelines to enable the Commission to conclude the 1985 arrangements with third countries exporting steel to the Community.

IRON AND STEEL: SOCIAL ASPECTS

Following the latest technical clarifications concerning the programmes to be financed in the context of social measures for the iron and steel industry, the Council adopted a Decision relating to a contribution to the ECSC from the general budget of the Communities.

This contribution of 62,5 MECU is intended to cover Community financing of special temporary allowances for workers in iron and steel undertakings and iron-ore mines in the Community whose jobs are directly or indirectly abolished or threatened as a result of a restructuring plan adopted by an undertaking, group of undertakings, or the public authorities in accordance with the general objectives for steel.



MISCELLANEOUS DECISIONS

EFTA

The Council approved the Community position on draft Decision No 1/84 of the EEC-Switzerland and EEC-Austria Joint Committees - Community transit - amending the Agreements between the European Economic Community and the Swiss Confederation/Republic of Austria on the application of the rules on Community transit.

Customs union: newsprint

The Council adopted in the official languages of the Communities a Regulation increasing by 65 000 tonnes (from 570 000 to 635 000 tonnes) the volume of the Community tariff quota opened for 1984 for newsprint falling within subheading 48.01 A of the Common Customs Tariff, allocated as follows:

Germany	10 390	tonnes
Greece	650	"
Italy	1 000	"
United Kingdom	38 960	"
Reserve	14 000	"

Export credits

The Council adopted in the official languages of the Communities a Decision amending the Decision of 4 April 1978 on the application of certain guidelines in the field of officially supported export credits (extending the Decision until 15 April 1985).

Taxation

The Council adopted in the official languages of the Communities a Decision authorizing France to apply in respect of automatic gaming machines a measure derogating from Article 18 of the 6th VAT Directive.

Environment

The Council took note of a communication from the Commission on the negotiations for a global framework convention for the protection of the ozone layer.

Bruxelles, le 19 octobre 1984.

Note BIO (84) 379 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

433

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DES 21 et 22 octobre 1984

Les Ministres des Affaires étrangères reprendront lundi matin les dossiers difficiles concernant l'élargissement et essayeront, en session restreinte, de définir les propositions communautaires aux pays candidats concernant l'union douanière, les affaires sociales, l'huile d'olive et la pêche. La date et l'heure des sessions ministerielles avec l'Espagne et le Portugal seront précisées à cette occasion.

Ils parleront également de la suite à donner aux conclusions de Fontainebleau ainsi qu'aux délibérations du Conseil budget du début de ce mois.

En ce qui concerne les relations extérieures proprement dites, le Conseil fera le point des négociations avec les pays ACP et préparera une réunion ministérielle du Conseil de coopération CEE/Jordanie, qui est prévue pour mardi matin. Le Conseil essaiera d'adopter les lignes directrices pour que la Commission puisse négocier avec le Pakistan un accord de coopération commerciale et économique en remplacement de l'accord commercial de 76 (voir IP(84)74) (la Grèce maintient une réserve contre l'insertion d'un chapitre "coopération au développement").

Dans le secteur sidérurgique, le Conseil pourrait se mettre d'accord sur la base pour des négociations entre la Commission et les pays fournisseurs (orientation : auto-limitation en 85 à un niveau inférieur de l'ordre de 10 % par rapport aux exportations en 1980. Pour l'année en cours, ce chiffre est de 12,5).

Les Ministres parleront également d'une proposition modifiée de la Commission concernant l'accélération des réductions tarifaires convenues dans le cadre du Tokyo-Round. Le principe en avait été retenu par le Conseil, en décembre 83, sous réserve d'une croissance économique suffisante dans la Communauté et d'une action identique de la part de nos principaux partenaires commerciaux, notamment les Etats-Unis. Comme cette dernière condition n'a pas été remplie (le Congrès américain n'ayant pas adopté une proposition dans ce sens), et un nombre d'Etats membres sont opposés à une action isolée de la part de la Communauté, la Commission propose maintenant une double approche : 1. réaliser les trois réductions tarifaires restantes convenues dans le Tokyo-Round (85/86/87) en une seule fois, le premier janvier 85 mais uniquement pour une liste de produits (qui reste à établir) d'intérêt particulier pour les pays en voie de développement;

2. pour tous les autres produits : avancer en 85 la réduction initialement convenue pour le 1.1.86. La date d'application sera fixée en fonction d'une décision de nos principaux partenaires de procéder à cette même accélération.

A suivre.

Amitiés,

Manuel Santarelli. Commur 17H30 //



TELE 379 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DES 22 ET 23 OCTOBRE 1984

ELARGISSEMENT (M. SANTOPINTO)

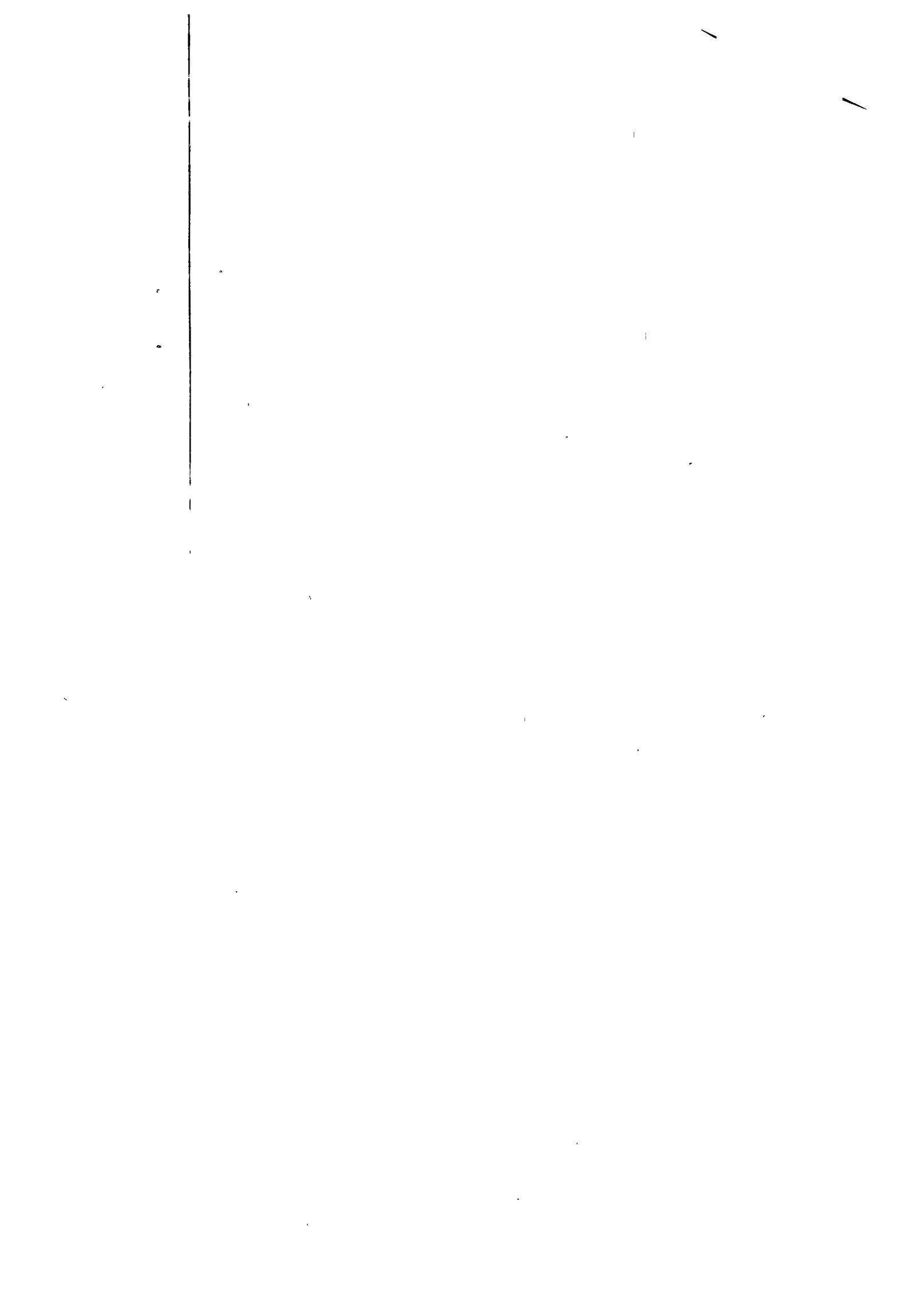
LES DIX ONT ENTAMÉ LEURS TRAVAUX CE MATIN EN "SUPER-RESTRICTION"
POUR RECHERCHER UN ACCORD SUR CE QUI A été CONVENU D'APPELER
LE "MINI-PAQUET" (HUILE D'OLIVE; SUCRE; AFFAIRES SOCIALES;
UNION DOUANIÈRE).

LES TRAVAUX SE SONT INTERROMpus A 13 H.30 POUR PERMETTRE UN
DEJEUNER DE TRAVAIL AVEC LE MINISTRE PORTUGAIS; ET ONT REPRIS
TOUJOURS EN RESTRICTION A 15H30. A L'ISSUE DU DEJEUNER DE TRAVAIL
IL EST APPARU QUE LES CONDITIONS ETAIENT DESORMAIS REUNIES
POUR UNE DECLARATION COMMUNE CEE/PORTUGAL : IL S'AGIRAIT EN
REALITE DES ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN CONSTAT D'ACCORD SUR
LEQUEL LES DEUX PARTIES DEVRAIENT S'ENTENDRE AU COURS D'UNE REUNION
MINISTERIELLE A BRUXELLES OU A LISBONNE; ON NOTE PARALLELEMENT
UN CERTAIN NOMBRE DE PROGRES FONCTIONNELS; EN PARTICULIER SUR
L'HUILE D'OLIVE; DANS LA DISCUSSION A DIX SUR LE DOSSIER ESPAGNOL

AMITIES
MANUEL SANTARELLI

22.10.84b

@
3231 COMEUR LU



S ETRANGERES (M. SANTOFINTO) - ELARGISSEMENT

NOTE B 10 (84) 379 SUITE 2 AUX BUREAUX NATIONAUX

LA REUNION VIENT DE SE TERMINER A 21 H. APRES UNE TRES LONGUE DISCUSSION SUR LES PROBLEMES INDUSTRIELS. FINALEMENT, UN "MINI-PAQUET" A ETE APPROUVE QUI REPRESENTE UN PROGRES SIGNIFICATIF POUR LA POSITION DES DIX; CE PROGRES AINSI QUE L'ACCORD QUI S'EST DEGAGE SUR UNE DECLARATION COMMUNE CEE/PORTUGAL ONT AMENE LA COMMISSION A FAIRE LA DECLARATION SUIVANTE:

DECLARATION DE LA COMMISSION

L'ACCORD QUI VIENT DE SE DEGAGER AU SEIN DU CONSEIL SUR UNE "DECLARATION COMMUNE CEE/PORTUGAL" ET SUR UNE POSITION DE LA COMMUNAUTE CONCERNANT DES ELEMENTS SUBSTANTIELS TELS QUE L'HUILE D'OLIVE, LE SUCRE, LES AFFAIRES SOCIALES ET LES HAUTS TARIFS INDUSTRIELS, ENSEMBLE QUALIFIE DE "MINI-PAQUET", CONSTITUE A LA FOIS UN PROGRES SIGNIFICATIF ET LA PREUVE DE LA VOLONTE POLITIQUE QUI ANIME LA COMMUNAUTE.

LA COMMISSION QUI AVAIT TENU A MARQUER A LA VEILLE DE CE CONSEIL, ET SON IMPORTANCE, ET LA RESPONSABILITE POLITIQUE INCOMBANT AUX ETATS MEMBRES, EN PREND ACTE AVEC SATISFACTION.

UNE SERIE DE PROBLEMES IMPORTANTS SUBSISTE CEPENDANT DONT LA COMMISSION SOUHAITE QU'ILS SOIENT RESOLUS DANS LE MEME ESPRIT ET BENEFICIENT DE LA FORCE D'ENTRAINEMENT DE CE SUCCES PARTIEL. IL APPARTIENDRA ENSUITE A LA COMMUNAUTE ET AUX PAYS CANDIDATS DE CONJUGER LEURS EFFORTS POUR ABOUTIR A UNE CONCLUSION RAPIDE DE LA NEGOCIATION.

LA REUNION REPRENDS DEMAIN A 9 H.

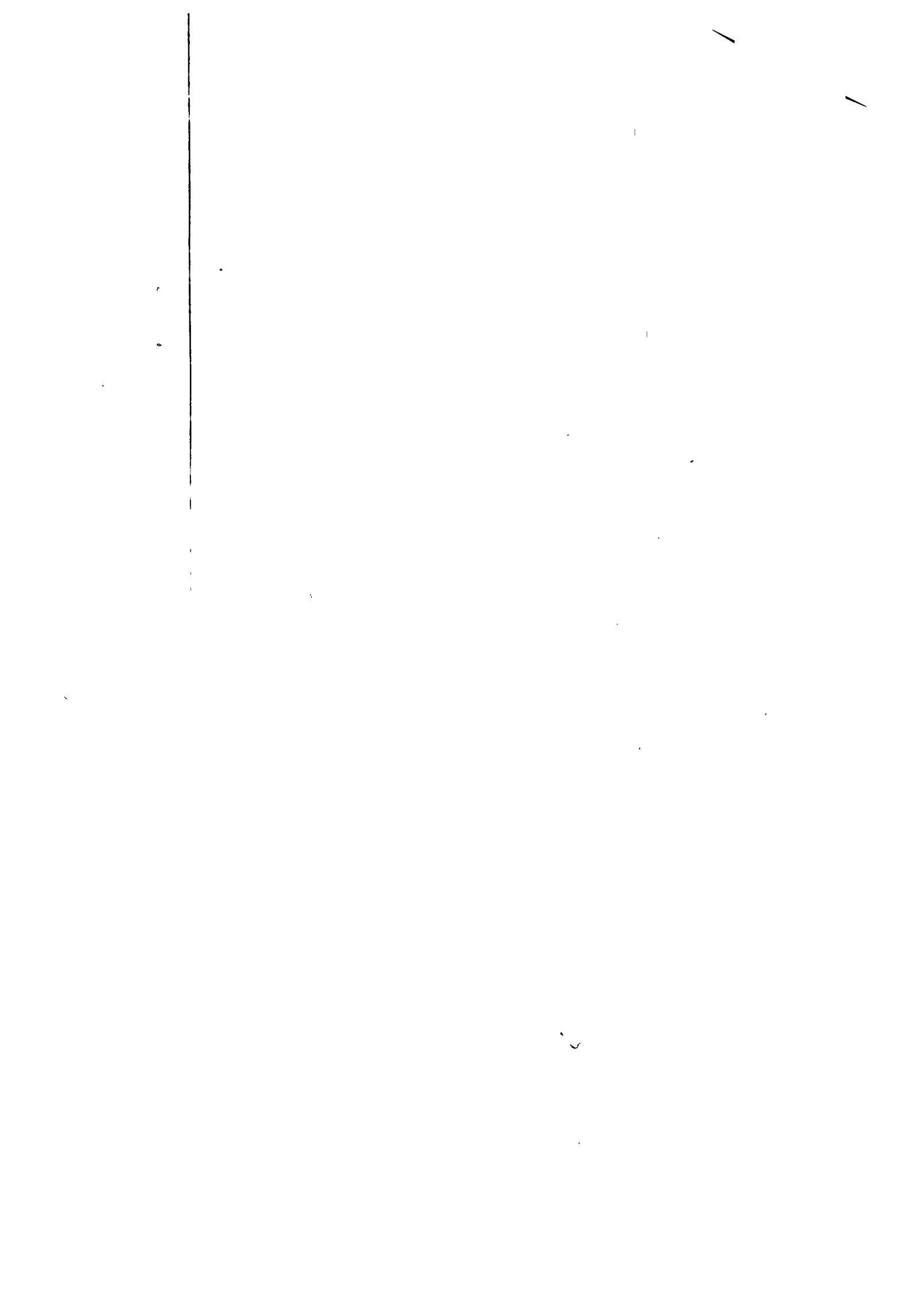
AMITIES

MANUEL SANTARELLI

221.10.84b

@

3231 CONEUR LU



alex

Western Union International, Inc.

alex

Western Union International, Inc.

10/23
64215 EURCOM UW
21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 12:21 23-10-84 000093159 - 000093328

REF NR 184799-GPP- NOTE BIO B 1/20

NOTE B I O (84) 379 SUITE 3 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES: 22/23 OCTOBRE 1984

MARDI, 23 OCTOBRE 1984

ACCELERATION TOKYO ROUND (N.VAN DER PAS)

'' COMPTE TENU DE SES DECLARATIONS ANTERIEURES DU 19 DECEMBRE 1983
ET DU 14 MAI 84 SUR L'ACCELERATION DES REDUCTIONS TARIFAIRES DU
TOKYO ROUND, LE CONSEIL A DECIDE :

- QUE LES REDUCTIONS TARIFAIRES DEVANT INTERVENIR LE 1ER JANVIER 1986 DEVRAIENT ETRE AVANCEES AU 1ER JUILLET 1985 ETANT ENTENDU
QUE LES PRINCIPAUX PARTENAIRES COMMERCIAUX, Y COMPRIS LES ETATS-UNIS, PRENNENT DES MESURES SIMILAIRES CONFORMEMENT A L'ACCORD
REALISE DANS LE CADRE DE L' OCDE,
- QU'ENTRETEMPS, LES REDUCTIONS TARIFAIRES DEVANT INTERVENIR LE
1ER JANVIER 1986, DEVRAIENT ETRE AVANCEES AU 1ER JANVIER 1985
POUR CERTAINS PRODUITS PRESENTANT UN INTERET ET DES AVANTAGES
PARTICULIERS POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT.
LA LISTE DE CES PRODUITS DOIT ETRE ETABLIE PAR LA COMMISSION EN
CONSULTANT AVEC LE COMITE SPECIAL DE L'ARTICLE 113, LE BUT ETANT
D'ACHEVER LES PROCEDURES APPROPRIEES DU CONSEIL D'ICI LE
30 OCTOBRE.''

LA CONSEIL N'A DONC PAS RETENU NOTRE PROPOSITION DE CUMULER, LE
1ER JANVIER 85 POUR LES PRODUITS D'INTERET POUR LES PVD, TOUTES LES
REDUCTIONS RESTANTES (1985, 1986, 1987). IL S'ORIENTE CEPENDANT VERS
UNE AMELIORATION DE LA LISTE EN INCLUANT UN PLUS GRAND NOMBRE DE
PRODUITS QU'IL NE SEMBLAIT POSSIBLE INITIALEMENT.

DISCIPLINE BUDGETAIRE (M. SANTARELLI)

LE CONSEIL A ABORDE

AUSSI LE POINT DE LA DISCIPLINE BUDGETAIRE :
LA DISCUSSION DEVRA SE POURSUIVRE AU SEIN DU COREPER ET LE DOSSIER
SERA

EXAMINE LORS D'UN PROCHAIN CONSEIL, PROBABLEMENT DANS LA
PREMIERE QUINZAINE DE NOVEMBRE.

H.D.	
D.H.D.	
INFO.	
TRADE	
AGRI.	+0
LEGAL	
FIN.	ALL
SOC. & ENV.	
SUP. AG.	
ADM.	
C.F.	

Alex

Western Union International, Inc.

ELARGISSEMENT

APRES L'ACCORD SUR LA DECLARATION COMMUNE PORTUGAL ET LE "MINI-PAQUET", LE CONSEIL EXAMINE ACTUELLEMENT LE DOSSIER PECHÉ, MARQUANT AINSI SA VOLONTE DE PROGRESSER DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE SUR LES AUTRES POINTS QUI PRÉSENTENT CEPENDANT PLUS DE DIFFICULTES ENCORE QUE LES QUATRE ELEMENTS CONSTITUTIFS DU MINI-PAQUET.

ON S'ATTEND QU'UNE RENCONTRE MINISTERIELLE AVEC L'ESPAGNE AIT LIEU EN FIN DE MATINEE. IL SEMBLERAIT QUE LA DELEGATION ESPAGNOLE ENVISAGE DE PROPOSER UNE SESSION SUPPLEMENTAIRE AVANT CELLE PRÉVUE LES 11 ET 12 NOVEMBRE PROCHAINS.

LOME III (A. TE PASS)

LE CONSEIL S'EST PENCHÉ BRIEvement SUR L'OFFRE FINANCIÈRE EN RAPPELANT LES PROBLÈMES DU RENDEZ-VOUS MANQUE PENDANT LA SEMAINE DU 4 AU 13 OCTOBRE DERNIER. APRES UN RAPIDE TOUR DE TABLE, IL A DÉCIDE DE REPRENDRE CE DOSSIER LORS DE LA RÉUNION SPÉCIALE PRÉVUE EN IRLANDE LES 3 ET 4 NOVEMBRE PROCHAINS.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI

3231 COMEUR LU
23/10/84?/

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B

TELEX NOTE B I O (84) 379 SUITE 4 AUX BUREAUX NATIONAUX

CC AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

LUXEMBOURG, LE 23 OCTOBRE 1984

ELARGISSEMENT

(M. SANTOPINTO)

LE CONSEIL DES A.E. A INTERROGÉ SES TRAVAUX A 11H30 POUR PERMETTRE COMME PRÉVU UNE RENCONTRE MINISTERIELLE AVEC L'ESPAGNE AU COURS DE LAQUELLE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES DIX A PRÉSENTÉ À LA DÉLEGATION ESPAGNOLE LE ''MINI-PAQUET'' QUI AVAIT FAIT L'OBJET D'UN ACCORD LORS DE LA RÉUNION D'HIER.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES A TENU À REAFFIRMER LA VOLONTÉ DES DIX DE PROGRESSER RAPIDEMENT POUR TROUVER UNE SOLUTION AUX AUTRES PROBLÈMES IMPORTANTS QUI RESTENT À RESOUDRE ET A RAPPELÉ EN OUTRE QUE LA DATE DU 1ER JANVIER 1986 RESTAIT TOUJOURS UN ENGAGEMENT FERME POUR LES DIX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ.

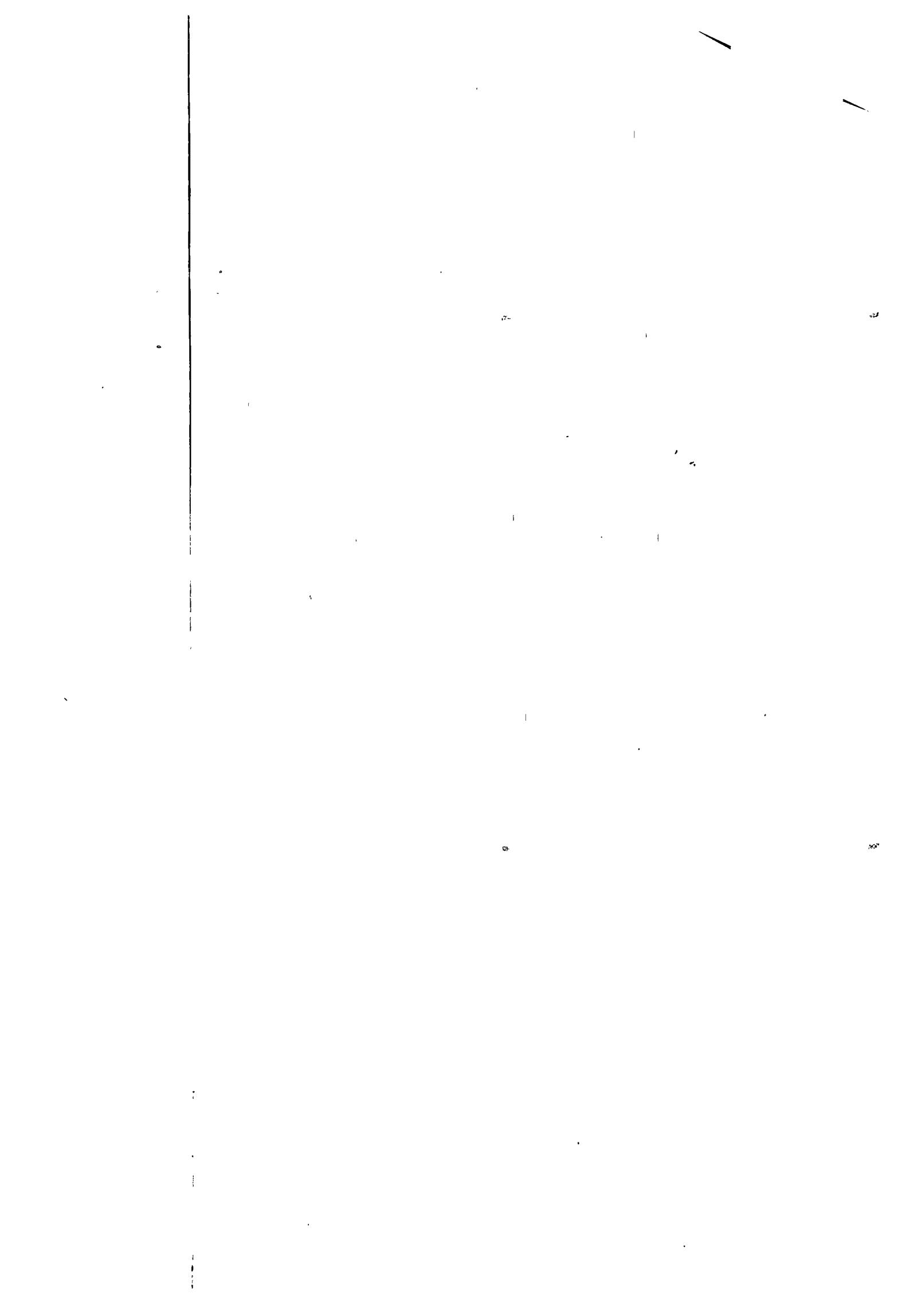
IL A CONFIRME LA RENCONTRE MINISTERIELLE PRÉVUE POUR LA MI-NOVEMBRE AINSI QUE LA RÉUNION DU CONSEIL DE FIN NOVEMBRE QUI S'ACCOMPAGNERA DES SESSIONS MINISTERIELLES AVEC L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL.

AU COURS DE CETTE PÉRIODE, LES CONTACTS SE POURSUIVront BIEN ENTENDU AVEC LES PARTENAIRES DE LA COMMUNAUTÉ. EN CE QUI CONCERNÉ LA DÉCLARATION CEE/PORTUGAL IL SEMBLERAIT À CE STADE QUE L'HYPOTHÈSE BRUXELLES/LISBONNE (BIO 379 SUITE 1) SOIT REMPLACÉE PAR UNE CÉRÉMONIE À DUBLIN, DONT LA DATE EN TOUS CAS IMMINEnte, VOUS SERA PRÉCISEE DES QUE POSSIBLE.

LE CONSEIL EST PASSE ENSUITE À 14H30 À LA PREMIÈRE SESSION DU CONSEIL DE COOPÉRATION CEE/JORDANIE.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI



0 (84) 379 SUITE 5 AUX BUREAUX NATIONAUX
MEMBRES DU GROUPE

TELEX CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

1ERE SESSION DU CONSEIL DE COOPERATION CEE/JORDANIE

APRES LE DISCOURS D'OUVERTURE D'USAGE DES CO-PRESIDENTS; LE CONSEIL DE COOPERATION A ARRETE DEUX DECISIONS EN MATIERE DE "PRODUITS ORIGINAIRES"; LA PREMIERE SUITE A L'INTRODUCTION DE L'UNITE DE COMPTE EUROPEENNE DANS LE T.D.C.; AINSI QU'UNE DECISION ARRETANT LE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE COOPERATION.

ENSUITE LE CONSEIL CONSTATANT AVEC SATISFACTION LE PROGRES DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROTOCOLES FINANCIERS - LE PREMIER PROTOCOLE DE 40 MECUS A ETE TOTALEMENT ENGAGE; TANDIS QUE LE 2EME PROTOCOLE S'ELEVANT A 63 MECUS ET ENTRE EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 83; ATTEINDRA 58 0/0/ D'ENGAGEMENT POUR LA FIN DE L'ANNEE 84 - A ABORDE LES PERSPECTIVES FUTURES DE LA COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE. IL A RETENU LES ORIENTATIONS SECTORIELLES PRESENTEES PAR LA DELEGATION JORDANIENNE; A SAVOIR :

- LA COOPERATION INDUSTRIELLE : EN PARTICULIER LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES EUROPÉENS EN JORDANIE;
- LE DEVELOPPEMENT ET LA MODERNISATION DU SECTEUR AGRICOLE AFIN D'AUGMENTER L'AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE DU PAYS;
- L'IMPORTANCE ACCORDEE A L'EDUCATION ET AU SECTEUR DE L'ENERGIE;
- LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE.

EN CE QUI CONCERNE LE 3EME PROTOCOLE FINANCIER; LA COMMUNAUTÉ TOUT EN PRENANT ACTE DES DEMANDES FORMULEES PAR LA DELEGATION JORDANIENNE A OBSERVE QUE CE SUJET EST PREMATURE AU STADE ACTUEL.

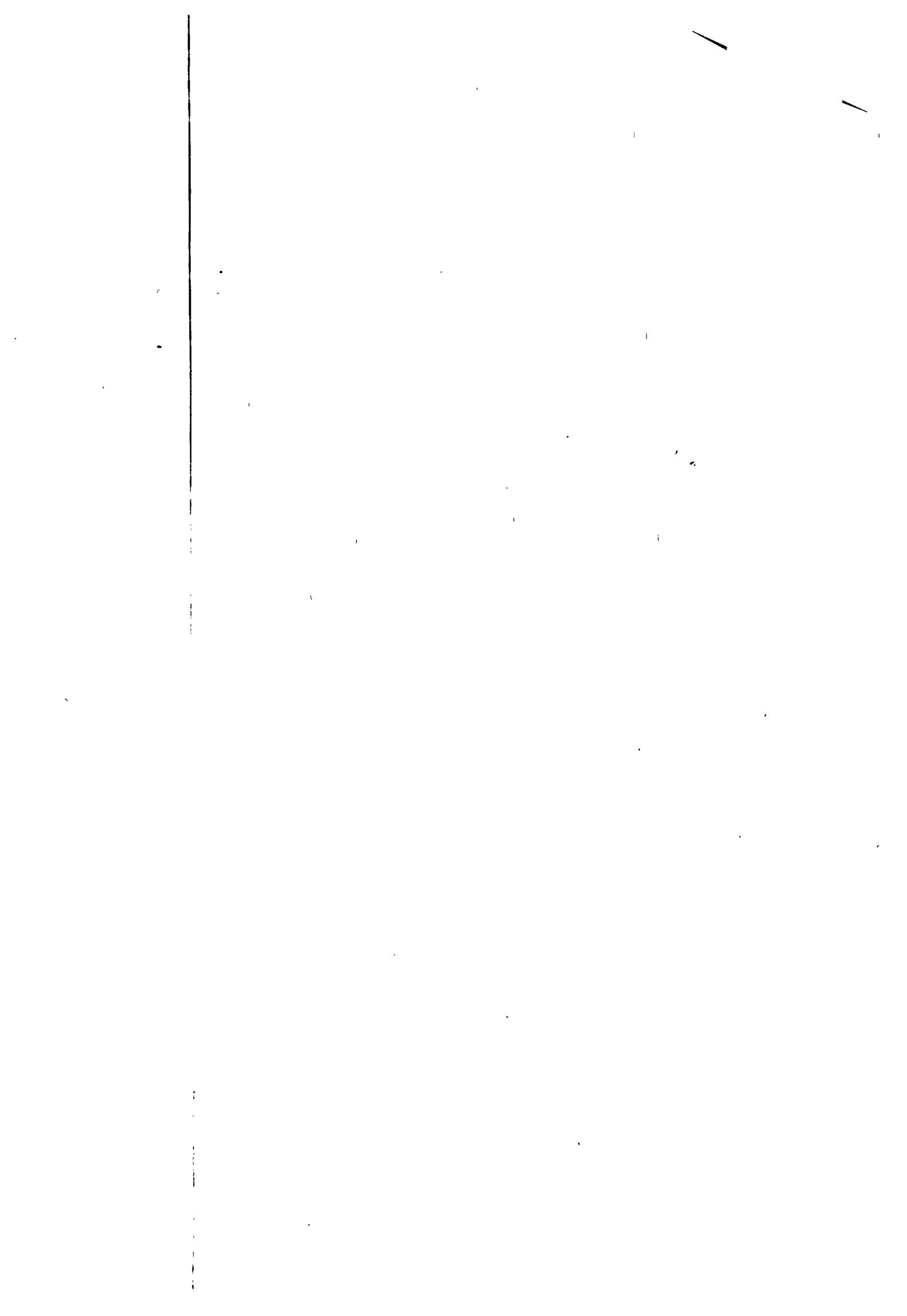
QUANT A L'EVOLUTION DES ECHANGES; MARQUEE PAR UN EXCEDENT COMMERCIAL EN FAVEUR DE LA COMMUNAUTÉ; LA DEMANDE JORDANIENNE POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES DE SES PRODUITS AUX MARCHES DE LA COMMUNAUTÉ; NE POURRAIT ETRE UTILEMENT EXAMINEE ET EN PARTICULIER DANS LE SECTEUR AGRICOLE; QUE DANS LE CONTEXTE DE L'ADAPTATION DE L'ACCORD QUI SERA RENDUE NECESSAIRE A LA SUITE DE L'ELARGISSEMENT.

FINALEMENT; LE CONSEIL A EXPRIME SON SOUHAIT DE VOIR DES CONTACTS REGULIERS SE DEVELOPPER ENTRE LE PARLEMENT EUROPEEN ET JORDANIEN EN CONFORMITE AVEC LA VOLONTE COMMUNE EXPRIMEE LORS DE LA RENCONTRE DE S.M. LE ROI HUSSEIN AVEC LE PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN AU MOIS DE FEVRIER 1984.

INTERRUPTION 13 H. ET REPRISE SUR L'ELARGISSEMENT (FECHE) A 15 H.

AMITIES

X MANUEL SANTARELLI



H.D.	
D.H.D.	
INFO.	
TRADE	
AGRI.	70
LEGAL	
FIN & DEV.	ALL
SCI & ENE.	
SUP. AG.	
ADM.	
C.F.	

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
 A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
 REF: 18:53 23-10-84 000107110 - 000107175

REF NR 185532-BIO

NOTE BIO (84) 379 SUITE 6 AUX BUREAUX NATIONAUX
 CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

LUXEMBOURG, LE 23 OCTOBRE 1984

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

PAKISTAN

LA GRECE AYANT LEVE SA RESERVE, LE CONSEIL A ADOPTE LES DIRECTIVES PERMETTANT A LA COMMISSION DE NEGOCIER AVEC LE PAKISTAN UN ACCORD DE COOPERATION COMMERCIAL DANS LES DOMAINES DU COMMERCE, DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT.

POUR PLUS DE DETAILS : VOIR IP (84) 74 DU 23 FEVRIER 84.

SIDERURGIE : VOLET SOCIAL

LE CONSEIL A DECIDE QUE LE BUDGET GENERAL DES COMMUNAUTES, AU TITRE DE L'EXERCICE 84, FERA UNE CONTRIBUTION DE 62,5 MIO D'ECUS POUR LE FINANCEMENT D'ALLOCATIONS SPECIALES TEMPORAIRES EN FAVEUR DES TRAVEILLEURS DES ENTREPRISES SIDERURGIQUES ET DES MINE

A DE FER, DONT L'EMPLOI EST SUPPRIME OU MENACE SUITE A UNE RESTRUCTURATION. AINSI, LES MESURES DE READAPTATION, NECESSAIRES DANS LA RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE COMMUNAUTAIRE, POURRONT ETRE POURSUIVIES, MEME SI LES MOYENS FINANCIERS CECA SONT INSUFFISANTS.

POINTS A

SOUS LES POINTS A LE CONSEIL A ADOPTE UNE LEGERE AUGMENTATION DU CONTINGENT TARIFAIRES 84 POUR LE PAPIER JOURNAL EN LE PORTANT DE 570.000 TONNES A 635.000 TONNES.

IL A EGALLEMENT CONFIRME UNE PROLONGATION DE SIX MOIS DU CONSENSUS DANS LE CADRE DE L'OCDE CONCERNANT LES CREDITS A L'EXPORTATION. LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE ONT DEMANDE A CETTE OCCASION QUE L'ON REFLECHISSE A D'EVENTUELLES AMELIORATIONS DU SYSTEME.

COUVERTURE DES BESOINS BUDGETAIRES 84 (M. SANTARELLI)

TOUJOURS SOUS LES POINTS A, EN CE QUI CONCERNE LA FORMALISATION DE L'ACCORD DE PRINCIPE DU CONSEIL DES 2 ET 3 OCTOBRE SUR "LA COUVERTURE DU BUDGET 84" LE VICE PRESIDENT NATALI A INFORME LE CONSEIL DE LA DECISION DE LA COMMISSION DE RETIRER SA PROPOSITION SUR LA COUVERTURE DU BUDGET 84, QUI, COMME VOUS LE SAVEZ, ETAIT FONDEE SUR UNE PROCEDURE COMMUNAUTAIRE.

"LA PROPOSITION DE LA COMMISSION VISAIT LA CREATION D'UN SYSTEME DE FINANCEMENT ET DE REMBOURSEMENT COMMUNAUTAIRES", A DIT LE VICE-PRESIDENT NATALI, "LE CONSEIL A ECARTE CETTE VOIE ET A DECIDE D'EMPRUNTER LA ROUTE INTERGOUVERNEMENTALE. LA PROPOSITION DE LA COMMISSION A DES LORS PERDU SA RAISON D'ETRE."

EN CE QUI CONCERNE LE REMBOURSEMENT, LE VICE-PRESIDENT NATALI A INDIQUE QUE LA COMMISSION AYANT RETIRE SA PROPOSITION FONDEE SUR L'ARTICLE 235, "N'ETAIT PAS PRETE A EN INTRODUIRE UNE NOUVELLE POUR LE REMBOURSEMENT DES SOMMES RESULTANT DE L'ACCORD INTER-GOUVERNEMENTALE" D'AUTANT, A-T-L PRECISE QUE L'AVIS DU PARLEMENT EUROPEEN SERAIT NECESSAIRE, LEQUEL AVAIT CRITIQUE NON SEULEMENT LE CARACTERE INTER-GOUVERNEMENTAL DE L'ACCORD, MAIS EGALLEMENT LE RECOURS A L'ART. 235. LE VICE-PRESIDENT NATALI ET LE PRESIDENT THORN, DANS LA BREVE DISCUSSION QUI A SUIVI, ONT INDIQUE QU'IL NE LEUR PARAISSEAIT PAS QU'UN REMBOURSEMENT SOIT VRAIMENT NECESSAIRE, MAIS QU'AU CAS OU LE CONSEIL EN VERRAIT LA NECESSITE, LA COMMISSION ETAIT DISPOSEE A ENVISAGER D'AUTRES VOIES QUE CELLE D'UN REGLEMENT BASE SUR L'ART. 235.

MALGRE UNE CERTAINE PERPLEXITE DE LA PART DE DELEGATIONS QUI NE S'ATTENDAIENT PAS A VOIR LA COMMISSION DONNER CES INDICATIONS AU TITRE D'UN POINT A, LE PRESIDENT THORN A DEMANDE AU CONSEIL DE BIEN VOULOIR REFLECHIR SUR LA NECESSITE DES REMBOURSEMENTS. (SANS REMBOURSEMENT LE MOMENT OU LE PLAFOND DE 1,4 0/0 DE LA TVA SERA ATTEINT SERAIT RETARDE, AVEC REMBOURSEMENT IL INTERVIENDRAIT PLUS TOT).

ELARGISSEMENT (M. SANTOPINTO)

DECLARATION COMMUNE CEE / PORTUGAL

JE VOUS CONFIRME QUE LA CEREMONIE PREVUE PAR LA "DECLARATION COMMUNE CEE/PORTUGAL" AURA LIEU DEMAIN APRES-MIDI A DUBLIN : SIGNATURE PRESIDENCE DU CONSEIL EN EXERCICE ET PREMIER MINISTRE PORTUGAIS ET PRESENCE DU VICE-PRESIDENT NATALI POUR LA COMMISSION. JEUDI EN FIN DE MATINEE M. SOARES AURA UN ENTRETIEN A BRUXEELS AVEC LE PRESIDENT THORN.

(A SUIVRE)

AMITIES

MANUEL SANTARELLE
I

23.10.1984

/ 3231 COMEUR LU..

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B
VIA WUI A

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
 A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
 REF: 19:33 23-10-84 000108380 - 000108462

REF NR 185724-BIO

H.D.	
D.H.D.	
INFO.	
TRADE	TO
AGRI.	
LEGAL	ALL
FIN & DEV.	
SCI & ENE.	
SUP. AG.	
ADM.	
C.F.	

NOTE BIO (84) 379 SUITE 7 ET FIN AUX BUREAUX NATIONAUX
 CC AUX MEMBRES DU GROUPE

LUXEMBOURG, LE 23 OCTOBRE 1984

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

ACIER : VOLET EXTERNE (K. VAN DER PAS)

LE CONSEIL A ADOPTE LES DIRECTIVES PERMETTANT A LA COMMISSION DE NEGOCIER POUR 1985 LES ARRANGEMENTS D'AUTO-LIMITATION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDERURGIQUES VERS LA COMMUNAUTE.

IL S'AGIT PRINCIPALEMENT D'UNE RECONDUCTION DU REGIME EN VIGUEUR QUI A POUR BUT D'ASSURER L'ASSAINISSEMENT DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE COMMUNAUTAIRE EN LA METTANT A L'ABRI DE PERTURBATIONS VENANT DE L'EXTERIEUR.

LES ELEMENTS DES DIRECTIVES ADOPTEES PAR LE CONSEIL PORTENT NOTAMMENT SUR LA DISCIPLINE DE PRIX A RESPECTER, LA "TRIPLE CLAUSE" (MAINTIEN DES COURANT D'ECHANGES TRADITIONNELS EN RESPECTANT L'ETALEMENT DANS LE TEMPS, DISTRIBUTION REGIONALE ET VENTILATION ENTRE PRODUITS IMPORTES AINSI QUE LES QUANTITES ADMISES).

LA COMMISSION PROPOSERA AUX 15 PAYS AVEC LESQUELS LES ARRANGEMENTS ONT ETE CONCLUS, DES QUANTITES INFÉRIEURES DE 10 % PAR RAPPORT A CELLES CONVENUES POUR L'ANNEE DE REFERENCE 1980.

CETTE REDUCTION DE 10 %, INFÉRIEURE DE 2,5 % A CELLE EN VIGUEUR POUR CETTE ANNEE, 1984, QUI EST DE 12,5 %, REFLETE LA MODESTE AMÉLIORATION DU MARCHÉ CONSTATÉE DANS LA SIDERURGIQUE COMMUNAUTAIRE.

ELARGISSEMENT (M. SANTOPINTO)

AGRICULTURE : PRODUITS AGRICOLES LES PLUS SENSIBLES POUR LA COMMUNAUTE ET L'ESPAGNE

LE CONSEIL EST CONVENU EN PARTICULIER SUR INSISTANCE DE LA COMMISSION D'ACCELERER LES TRAVAUX A TOUS LES NIVEAUX, AFIN DE PARVENIR POUR LE CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DE LA MI-NOVEMBRE A UNE DISCUSSION APPROFONDIE DEVANT ABOUTIR A UNE POSITION COMMUNE SUR L'ENSEMBLE DES PROBLÈMES LIÉS AUX PRODUITS AGRICOLES LES PLUS SENSIBLES POUR LA COMMUNAUTE ET L'ESPAGNE. IL S'AGIT DE PRODUITS DITS "CONTINENTAUX" TELS QUE LA VIANDE BOVINE, PORCINE, LES CÉRÉALES, LE LAIT, AINSI QUE DES FRUITS ET LEGUMES.

EN CE QUI LA CONCERNE, LA COMMISSION AVAIT PRÉSENTÉ SES PROPOSITIONS EN LA MATIÈRES, COMME L'A RAPPELÉ LE VICE PRESIDENT NATALI, IL Y A UN MOIS.

PECHE : ESPAGNE - PORTUGAL

IL N'A PAS ETE POSSIBLE DE TROUVER UN ACCORD SUR LES DIFFERENTS
POINTS DU PAQUET PECHE. LA VOLONTE D'ACCELERER LES TRAVAUX
CEPENDANT EXISTE ET LA PRESIDENCE A PROPOSE A LA FIN DES
TRAVAUX, UNE ESQUISSE DE "COMPROMIS GLOBAL" QUI SERA EXAMINEE AU
COREPER.

FIN.

AMITIES
MANUEL SANTARELLI

23.10.1984

/ 3231 COMEUR LU

64215 EURCOM UW
21877 COMEU B